

23 septembre 2022



*Une des étapes de la promenade commentée des Journées du patrimoine du dimanche 18 septembre : le 32 rue La Fontaine et la villa construite par Henri Chauvet en 1971.
Photo J.F. Bresse*

Madame, Monsieur,

Voici quelques nouvelles des Archives municipales :

◆ **Exposition « Les pavillons à Fontenay-aux-Roses (1950-1980) »**

Dernières heures pour visiter l'exposition à la médiathèque sur les projets de pavillons à Fontenay pendant les Trente Glorieuses. Elle fermera ses portes le dimanche 25 septembre à 13 h.

Le catalogue de l'exposition est toujours en vente.

Voir un extrait :

<https://fr.calameo.com/read/00267320713141d40e31c>

◆ L'Archive de la Quinzaine n°475

Fontenay-aux-Roses compte plus d'une dizaine de cèdres. L'un d'entre eux fut photographié dans les années 1970 :

<https://fr.calameo.com/read/002673207acf5b338a11d>

ou

[L'Archive de la Quinzaine n°475](#)

◆ Don

Un nouveau don vient d'enrichir les fonds des Archives municipales. Il est composé de documents ayant appartenu à Mademoiselle Chenard, institutrice à l'Ecole de la Roue B : photos de Fontenay, cahiers d'écoliers, ouvrages de la collection du Livre de Demain...

Voir :

<https://fr.calameo.com/read/00267320764f6e345227a>

Merci à Madame Chenard.

◆ Bibliothèque des Archives

Dernier ouvrage à avoir intégré la bibliothèque des Archives municipales : *Madame de Maintenon ou l'ambition politique au féminin*.

Voir :

<https://pur-editions.fr/product/8439/toute-la-cour-etait-etonnee>

◆ Un 23 septembre au Conseil municipal

En 1860, « [...] des modifications [...] doivent être apportées à la construction du bâtiment de la mairie » compte tenu 1. D' « une plus grande surface à donner à la construction pour pouvoir satisfaire aux besoins résultant de l'accroissement de la population depuis 4 ans [...] » ; 2. De « la nature du sol qu'il avait été impossible d'explorer à cause des sépultures qu'on a voulu respecter jusqu'à

l'époque légale à laquelle on devait prendre du cimetière pour y construire » ; 3. « D'une différence de niveau entre le sol et celui des écoles auquel il est convenable de profiter pour établir les caves et un rez-de-chaussée » ; 4. « de la substitution de certaine nature de matériaux à d'autres, que des motifs d'économie avait fait adopter et qui ne sont pas en rapport avec la destination de l'édifice dont il s'agit » [...] « que de ces modifications résultent naturellement une augmentation de dépense sur le devis primitif approuvé le 25 janvier 1860 ». [...] Le Conseil [...] après en avoir délibéré [...] approuve ce devis général ».

Archives municipales

10 rue Jean-Jaurès
92 260 Fontenay-aux-Roses
01 41 13 21 12

david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr



L'avant-dernière étapes des JEP 2022 dans la rue Ferdinand Lot. Photo J.F. Bresse